

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE

du 18 OCTOBRE 2021 - N° 2021/26

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (Parvis de l'école maternelle François Mitterrand)

Association APE de Bon-Encontre

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Madame Evelyne BRIAND, Présidente de l'Association APE de Bon-Encontre, conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Evelyne BRIAND, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Bon-Encontre est autorisée à procéder à une vente de gâteaux et bonbons.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parvis de l'école maternelle François Mitterrand, le **vendredi 22 octobre 2021, de 16 h 00 à 18 h 00.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Le Maire,
Laurence LAMY**

**Pour copie conforme,
Madame Le Maire,**

